

DOSSIER DE PROPOSITION DE MECENAT



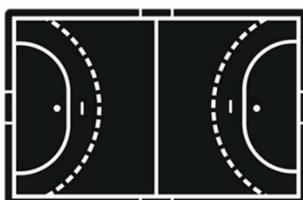
CLUB DE HANDBALL

CONTEST / SAINT – BAUELLE

Le club sportif de Contest/Saint-Baudelle handball recherche de nouveaux partenaires ou donateurs pour la saison sportive 2019-2020.

UN CLUB :

DE PARTAGE	✓	DE CONVIVIALITE	✓
DE FORMATION	✓	DE PROXIMITÉ	✓
D'ACCUEIL	✓	DE PASSION	✓



Edito : Vœux de Denis Achard de la Vente, Président depuis 2018

*« Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2019 à vous,
ainsi qu'à vos proches,*

*Une année 2019 remplie de joies, de réussites et de projets sur tous les plans :
familiaux, amicaux, sportifs ou encore professionnels !*

Et enfin une très bonne santé !

Et que la force soit avec votre bonne étoile. »

A bientôt

Votre président Denis

Bilan 2018 du HBCSB

L'an dernier, la vie de notre club a été ponctuée de divers événements et temps forts et a accompagné :

- ✓ 9 équipes
- ✓ 83 licenciés tous niveaux confondus, pour les équipes du club ou en partenariat avec Mayenne pour nos quatre licenciés -14F (Méline et Sarah) et -19G (Axel et Tom).
- ✓ 120 matchs de tous niveaux qui ont été animés, arbitrés, coachés, encadrés, à la table comme sur le terrain, à domicile comme à l'extérieur, par notre bénévolat à tous.

L'an dernier vous nous avez accompagnés dans la vie du club au travers de divers événements et temps forts :

- ✓ Une opération « crêpes » en février, sous la houlette de Marc Lamy notamment ;
- ✓ Une vente au vide-grenier de St Baudelle par des -16F ;
- ✓ Notre journée « *copains-copines* » en juin, puis un samedi matin d'accueil en septembre pour aller à la rencontre des adhérents présents et futurs et partager des moments de convivialité ;
- ✓ La recherche de mécènes pour le club permettant de finaliser le renouvellement des maillots des équipes -14G et les -20F.
- ✓ Une offre de renouvellement des sweats **Kempa** par des vestes aux couleurs du club (Offre du logo par le club) dans un effort de recherche d'unité visuelle et de confort de nos sportifs.
- ✓ **L'achat de divers équipements :**
 - Des buts pour les mini-hand et les -10Mixtes,
 - Des ballons de toutes tailles, pour tous les âges,
 - Certains matériels d'entraînement (proprioception, notamment)
 - et l'achat d'un nouveau PC portable pour gérer les feuilles de match.

Nous avons également initié, avec les membres actifs du club, coach, bureau, parents impliqués au quotidien quelques projets nouveaux :

- Formation progressive des arbitres dès le plus jeune-âge,
- Initiation à la vie du club, au bénévolat via des sensibilisations à la pratique de la table de marque ou à la feuille de match,
- L'accompagnement des plus jeunes par des joueurs plus confirmés et des adultes volontaires et passionnés.

Il est temps de vous dire « **Merci à tous !** » pour votre présence, dans l'accompagnement aux entraînements, aux matchs, pour les goûters, la distribution de flyers ou parfois même la rédaction de plannings, la participation aux entraînements et au coaching de tous les niveaux, votre bonne humeur et vos valeurs, celles que vous partagez avec nos plus jeunes, pour le plaisir, à l'entraînement et en match, de chacun.

En 2019, nous allons fêter *-djà !-* **les 10 ans du club** ; dix ans qui nous ont permis d'accompagner certains fidèles sur toutes ces années mais aussi d'accueillir chaque année, de nouvelles générations.

Cet anniversaire sera pour nous l'occasion d'un bilan mais aussi de projets, et nous souhaitons le **fêter dignement**.

Les projets 2019 :

Nous souhaiterions aussi marquer cette date par le renouvellement de nos jeux de maillots à l'image de ce qui a déjà été amorcé pour deux, les -20F et les -14G grâce à l'implication de nos mécènes :

- La famille Porée / l'auto-école Nord-Mayenne / l'opticien Atoll pour les -20F ;
- Thierry Letertre pour les -14G ; (*maillots, ci-dessous*)



Ce renouvellement, nous souhaiterions le faire cette année, notamment pour les -10 mixtes, -12GF, les -16F qui ont des jeux de maillots disparates, qui commencent à dater.

Pour mener à bien cet ambitieux projet, nous souhaiterions faire appel à l'ensemble des adhérents pour qu'ils nous aident à étoffer notre réseau de contacts et de mécènes éventuels (**en nature, en équipement en dons donnant droit à des défiscalisation ; Cf, en page 5**).

De plus, la création de l'équipe de -20F nous engage dans de nouvelles exigences de formation, de déplacement, d'arbitrage qui s'accompagnent de frais divers.

Deux stagiaires de niveau BTS Tourisme (1^{ère} année), Bilel Gaudin et Fejsal SHEMA, ont réalisé pour nous, sur 3 semaines, ce mois-ci des documents de communication et de promotion pour le club : calendrier 2019, dossier de mécénat, flyers, affiches, supports divers, design d'un nouveau logo ... et ce dossier, notamment. Ils suggèrent que des photos de bonne qualité puissent être prises de chaque équipe, pour le site et pour réaliser, l'an prochain un calendrier de meilleure qualité. Nous faisons donc appel à vos ressources et à votre bonne volonté pour nous faire part de vos talents ou de votre équipement-photo.

Pour **préparer les 10 ans du club**, en septembre, nous souhaiterions également faire appel aux bénévoles, prêts à nous accompagner dans l'organisation d'une journée importante pour nous tous et l'avenir du club. Nous prévoyons un match spécial et attendons une confirmation pour lancer la date officielle mais sur le principe, nous faisons déjà à présent appel à vous ! Pour le financement de nos projets, nous souhaitons faire appel au mécénat ; dans les pages suivantes, nous vous expliquons pourquoi.

VŒUX DES MEMBRES ACTIFS (bureau, dirigeants, coaches)



Bonne Année

Meilleurs Vœux



Toute l'équipe du club handball Contest / Saint-Baudelle HBCSB vous souhaite que cette nouvelle année voit s'accomplir vos rêves et réussir vos projets...

Très belle année 2019 !



CONTEST/SAINT-BAUELLE

WWW.HBCSB.FR

Pour votre entreprise : mécénat ou parrainage ?

Le mécénat est défini comme : « le soutien matériel apporté **sans contrepartie directe** de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. »

Le parrainage correspond « au soutien apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation **en vue d'en retirer un bénéfice direct** ».

Ainsi, la différence fondamentale résulte de l'absence ou l'existence d'une contrepartie.

Pour le parrainage, appelé aussi « sponsoring », l'objectif est la promotion de l'image du parrain, puisque figurent en « bonne place » son nom, sa marque ou encore son logo. En d'autres termes, le parrainage est assimilable à de la vente d'espaces publicitaires dans la communication d'un club.

Cependant, il est admis que l'association puisse faire figurer le logo ou le nom du mécène, sans que cela conduise à une requalification en opération de parrainage, sous réserve d'un caractère et d'une taille « raisonnables ».

Exemple chiffré avec comparatif mécénat / parrainage :

- Pour une société réalisant un chiffre d'affaires de 1M€ et un bénéfice de 30 000€, les conséquences fiscales des 3 situations sont examinées :
 1. Sans don ;
 2. Parrainage ou sponsoring de 1000€ sous régime du parrainage ;
 3. Mécénat.

INCIDENCE D'UN PARTENARIAT DE 1000€

L'avantage fiscal du mécénat constitue bien un « accélérateur » de financement privé des projets associatifs.

	Aucun don (1)	Parrainage (2) Art 39-1-7 CGI	Mécénat (3) Art 238 bis CGI
Dépense au profit d'une association	0	1000	1000
Bénéfice fiscal avant dépense		30000	
Bénéfice fiscal après dépense	30000	29000	30000
Impôt sur les sociétés à payer (331/3%)	10000	9667	10000 – 600 = 9400
Economie d'impôt (déduction fiscale)		333	600

Bilan : le mécénat est beaucoup plus intéressant pour une entreprise que le sponsoring en termes de déduction fiscale et notamment pour un petit club.

Exemples de participations possibles à la vie du Club pour 2019-2020 dans le cadre des 10 du club :

Exemples de projets que les mécènes pourraient nous aider à financer sur la base du modèle présenté en page 3 et du short assorti, maillot de gardien vert :

En priorité :

PROJET Maillot		BUDGET A PREVOIR (sur devis)		Déduction fiscale possible -60%		Reste à votre charge en réelle : 40%	
		Go sport	Intersport	Go sport	Intersport	Go sport	Intersport
1	12 Maillots club 16 F	347.00€	392.20€	208.20€	235.32€	138.80€	156.88€
2	12 Maillots club 12 M	320.50€	323.50€	192.30€	194.10€	128€	129.40€
3	12 Maillots club 12 F	345.60€	323.50€	207.36€	194.10€	138.20€	129.40€
4	15 Maillots club 10 M	398.00€	350.50€	238.80€	210.30€	159.20€	140.20€

Mais aussi :

Projet Shorts		Budget		Déduction fiscale possible		Reste à votre charge en réelle	
		Go sport	Intersport	Go sport	Intersport	Go sport	Intersport
1	12 Shorts club 16 F	282.80€	/	169.68€	/	112.8€	/
2	12 Shorts club + gardien 12 M	231.5€	/	138.90€	/	92.40€	/
3	12 Shorts club + gardien 12 F	255.5€	/	153.3€	/	102.2€	/



Les contributions en nature :

“Les contributions volontaires en nature sont effectuées à titre gratuit. Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que de biens meubles ou immeubles auxquels il convient d’assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l’état par l’association ou la fondation.”

Ainsi, ce qu’on appelle "contribution volontaire" correspond à l’action par laquelle une personne physique ou morale fournit gratuitement à une association, un travail, des biens ou d’autres services.

- En nature (dons de toute nature : techniques, alimentaires, supports technologiques, transport : prêt de véhicules, carburant ...)
- En aide technique (savoir-faire ou compétences pour la communication du club)

Le Plan Comptable des Associations définit les contributions volontaires en nature de la manière suivante :

Exemples :

- . Présence dans la vie du club, toutes l’année ou lors des temps forts,
- . Films ou photographies d’équipes ou lors des matchs,
- . Participation aux différents événements en tant que bénévole, à titre personnel ou professionnel (mécénat).

N’hésitez pas à nous faire vos suggestions, en direct ou par mail, à l’adresse du club :

contact@hbcsb.fr !

Et, tout simplement, venez soutenir nos équipes lors des matchs à la salle !

Toutes les infos, conclusions de matchs, feuilles de match, comptes rendus, nouvelles, rendez-vous sur HBCSB.fr

SAVE THE DATE : SEPTEMBRE 2019 ... 10 ans du club !

CONVENTION DE MECENAT

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/2_gestion/230_association/titre_dons_organisme_interet_general.pdf : le lien correspond au document officiel suivant à télécharger en pdf ; à titre d'information, en voici un visuel :

cerfa
N° 11560*03
DGFIP

**Reçu au titre des dons
à certains organismes d'intérêt général**
Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination : _____

Adresse :
N° _____ Rue _____
Code postal _____ Commune _____

Objet : _____

Cochez la case concernée (1) :

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ____/____/____ publié au Journal officiel du ____/____/____ ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du ____/____/____.

Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

Fondation d'entreprise

Œuvre ou organisme d'intérêt général

Musée de France

Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises

Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).

Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)

Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)

Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

Agence nationale de la recherche (ANR)

Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

Autre organisme : _____

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
(2) dans effectués par les entreprises

Donateur	
Nom :	Prénoms :
Adresse :	
Code postal :	Commune :

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :
 euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/..../..

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 855-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renouvellent expressément au remboursement

Date et signature

..../..../..

Contacts

Président :

Denis ACHARD DE LA VENTE

Trésorière :

Véronique ANGOT

Secrétaires :

Antoine GROLIER

Beatrice PERCHOC-GROLIER

Un contact essentiel pour nous joindre : HBCSB.FR ou membresactifs@hbcsb.fr

Les Coachs / entraîneurs	Les équipes	Leur adresse
Céline BOUTTIER Véronique ANGOT accompagnées de jeunes licenciés	Mini -10 ans Mixte	equipemini@hbcsb.fr
Véronique POURRIEL / Denis Achard de la Vente	-12 ans Féminin	equipe12F@hbcsb.fr
Marc LAMY	-12 ans Masculin	equipe12G@hbcsb.fr
Denis ACHARD DE LA VENTE / Olivier FOISNEAU	-14 ans Masculin	equipe14G@hbcsb.fr
Antoine GROLIER	-16 ans Féminin	equipe16F@hbcsb.fr
Laurent HUAUX / Samuel BLANCHARD	-20 ans Féminin	equipe20F@hbcsb.fr
Antoine GROLIER / Samuel BLANCHARD	Loisirs	equipeloisir@hbcsb.fr

Nos arbitres : Gille BOUHOURS, Tom et Denis ACHARD DE LA VENTE.

Ils ont choisi de nous soutenir : un grand merci à eux !

<p>Pour le renouvellement des maillot -14G</p>	<p><i>Thierry Letertre</i> Peinture • Décoration Intérieur/Extérieur Revêtement de sol</p> <p><i>Un professionnel pour tous vos travaux de décoration</i></p> <p>Villeray - 53100 St-Baudelle - 02 43 00 27 37</p>
<p>Pour l'achat des textiles de l'équipe -20F</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maillot joueuses avec numéros • Short joueuses avec numéros • Maillots de gardienne 	<p>Auto-école</p> 
	<p>Atol opticien à Mayenne</p>  <p>Le tabac-presse « le Burley » (merci à la famille Porée).</p>
<p>Centre LECLERC MAYENNE : don pour le fonctionnement du club</p>	

Toutes les infos, conclusions de matchs, feuilles de match, comptes rendus, nouvelles, rendez-vous sur HBCSB.fr

SAVE THE DATE : SEPTEMBRE 2019 ... 10 ans du club !